



Inscription saison 2026-2027

1. Fiche d'inscription (Pour les mineurs, compléter l'autorisation parentale)

Prénom / Nom
N° licence (si vous avez été licencié dans un autre club)
Adresse
CP / Ville Portable
Profession Fixe
Courriel
Né(e) le Niveau actuel : Nbr plongées mer

Personne à prévenir (Nom / Téléphone) :
Allergie(s) connue(s) (Exemple : Aspirine, précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir, si automédication le signaler) :

2. Certificat médical **Fournir une copie et conserver l'original**

Obligatoirement rédigé sur le formulaire fédéral ci-joint (CACI)

3. Règlement de la cotisation, licence et assurance complémentaire incluse

La FFESSM propose une assurance complémentaire individuelle facultative (incluse dans les tarifs ci-dessous). Si vous ne souhaitez pas y souscrire, nous vous invitons à demander une attestation à votre assureur pour la pratique de la plongée sous-marine avec scaphandre. (Prise en Charge Hyperbare)

Formation souhaitée pour la saison (cocher la ou les cases de votre choix)

Plongée ☐ N1 ☐ N2 ☐ N3 Autre : (N3 & plus via CODEP81/ ou club partenaire)

Pour le passage N3 et supérieur le tarif sera adapté en fonction de la cotisation supplémentaire qui pourra être demandé par le CODEP ou club partenaire, **les cartes de niveaux sont facturées 16€ par la FFESSM et seront à régler par la suite.**

Tous les types d'inscription vous donnent accès à la piscine, nage avec palmes, ainsi qu'aux informations des fosses et sorties. Les fosses et sorties ne sont pas incluses, il faudra les régler à part.

Licence, assurance et cotisation			Options		
Nage et palmage	Cotisation plongeur	Passage de Niveau	Adhérent supplémentaire, membre du même foyer	Fournitures pochette carnet et/ou passeport	Autres options d'assurance
90 €	Adulte (16 ans et +) 140 € Jeune (-16 ans) 121.50 €	Prépa N1 : + 50 € Prépa N2 : + 65 €	-10 €	Pochette 12 € Carnet ou passeport 4€	Nous consulter
MONTANT TOTAL			Réservé au club ☐ Espèce ☐ Chèque	☐ Virement ☐ ANCV Connect	

Autres souhaits ou remarques :

.....
L'enregistrement de votre adresse électronique et son utilisation nécessitent votre accord.

- ☐ Je souhaite être inscrit(e) sur la liste de diffusion
☐ J'autorise la diffusion de mon image.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du club ainsi que du code du sport relatif à la pratique de la plongée sous-marine et de la note d'information sur les assurances (*L'ensemble des documents ci-après*) et m'engage à les respecter.

Fait à le Signature

AUTORISATIONS ET RÈGLEMENT

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs

Je soussigné(e) _____ responsable légal (père, mère, tuteur*), autorise le mineur _____ à pratiquer la plongée subaquatique, ainsi que les activités annexes dans la cadre des activités de l'association en toute connaissance des risques encourus. De plus, j'accepte que les responsables de l'association, ou ses moniteurs, en mon nom, autorisent une prise en charge médicalisée vers un service approprié en cas de besoin.

Je m'engage à être présent ou représenté légalement sur les lieux pendant la pratique de l'activité organisée par le club. Je m'engage à prendre en charge mon enfant à la sortie du bassin et à le conduire au vestiaire dans le respect des règles mises en place. La responsabilité des encadrants s'arrête à la sortie du bassin.

Fait à Saint Sulpice le : _____

Signature** _____

* rayer les mentions inutiles / ** faire précéder de la mention « lu et approuvé »

Autorisation de prise en charge médicalisée

Je soussigné(e) _____ confirme avoir pris connaissance du règlement intérieur, et m'engage à le respecter.

J'accepte que les responsables de l'association, ou ses moniteurs, en mon nom, autorisent une prise en charge médicalisée vers un service approprié en cas de besoin.

Fait à Saint Sulpice le : _____

Signature* _____

* faire précéder de la mention « lu et approuvé »

RÈGLEMENT ET VIE ASSOCIATIVE

- Pour des raisons de sécurité les portes d'entrée de la piscine sont fermées pendant l'entraînement : merci de respecter les horaires prévus
- Se changer dans un vestiaire : il est interdit de se changer autour des bassins intérieurs et extérieur
- Se doucher avant d'accéder au bassin
- Porter un bonnet de bain
- Avoir son équipement de base : palmes, masque, tuba, sweat de bain (top/souris)
- Se doucher après l'activité
- Pour le rangement, la désinfection, le rinçage, le transport du matériel, la participation de chacun est la bienvenue
- Respecter les locaux et le matériel de la piscine et du club :

Les équipements de plongée coûtent chers. L'équipement prêté par le club (bloc, stab, détendeur) coûte environ 1000,00€

- Les parents doivent rester sur les lieux pendant l'activité et prendre en charge leur enfant après l'activité dès la sortie du bassin (dès l'accompagnement vers les vestiaires)

Fait à Saint Sulpice le : _____

Signature* _____

* faire précéder de la mention « lu et approuvé »

Horaires des cours (quand les équipements sont disponibles) :

Hiver : Vendredi de 19h50 à 21h30 et samedi de 10h à 12h (piscine de Lavaur)

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussigné(e) Docteur :

Exerçant à :

Certifie avoir examiné ce jour :

NOM :

Prénom :

Né(e) le :

Rayez les mentions inutiles*

médecin,	généraliste*	du sport*	fédéral* n° :
	diplômé de médecine subaquatique*		autre* :

et ne pas avoir constaté, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable à la pratique :

☐ De l'ensemble des activités subaquatiques de loisir en pratique, encadrement et enseignement (*)

Ou bien seulement (cocher) :

- ☐ DES ACTIVITÉS DE PLONGÉE EN SCAPHANDRE AUTONOME
- ☐ DES ACTIVITÉS EN APNÉE
- ☐ DE L'APNÉE EN PROFONDEUR > 6 METRES
- ☐ DES ACTIVITÉS DE NAGE AVEC ACCESSOIRES

(*) rayer éventuellement une des trois mentions si nécessaire

☐ de la ou des activité(s) suivante(s) EN COMPÉTITION (spécifier en toute lettre) :

Pour mémoire les particularités suivantes nécessitent un certificat délivré par un médecin fédéral, du sport ou qualifié :

- TRIMIX hypoxique
- APNÉE en PROFONDEUR > 6 mètres en compétition
- Reprise de l'activité après accident de plongée

Pour la pratique HANDISUB se référer au site : <https://handisub.ffessm.fr>

Conseil(s) de prévention s'il existe un ou des facteurs de risque tels que cardiovasculaires ou rachidiens (en particulier pour l'encadrement en plongée subaquatique...) relatif(s) au :

- ☐ risque d'accident de désaturation ☐ risque d'œdème pulmonaire d'immersion ☐ autres restrictions.

Les préconisations de la FFESSM relatives à l'examen médical préalable à la pratique des activités subaquatiques fédérales, la liste des contre-indications et les conseils relatifs aux restrictions de pratique sont disponibles sur le site de la Commission Médicale et de Prévention Nationale : <https://medical.ffessm.fr>

NOMBRE DE ☐ COCHÉE(S) (obligatoire) :

Pour les disciplines à contraintes particulières (plongée scaphandre et apnée en fosse ou milieu naturel), le CACI est obligatoire annuellement pour tous, majeurs et mineurs

Pour les autres disciplines fédérales non à contraintes particulières, le CACI est obligatoire annuellement pour les pratiquants âgés de 18 ans et plus (questionnaire de santé pour les mineurs).

En cas de modification de l'état de santé ou d'accident de plongée, la validité de ce certificat est suspendue.

En cas de pratique compétitive, l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la discipline concernée devra être spécifiée sur le CACI.

Ce certificat est remis en main propre à l'intéressé ou son représentant

Fait à :

Date :

signature et cachet :

Certificat médical d'Absence de **Contre-Indication** à la pratique



PLONGÉE (Air, Nitrox, Trimix élémentaire), toute activité scaphandre APNÉE ou PÊCHE au-delà de 6 mètres

- CACI de moins de 1 an à la prise de licence.
- CACI de moins de 1 an au jour de la pratique, de la compétition, de l'encadrement ou du passage d'un brevet.

DISPOSITIF 1 AN

PRATIQUANT DE MOINS DE 14 ANS

PRATIQUANT DE 14 ANS ET PLUS

CACI par tout médecin

Le médecin a à sa disposition un certificat médical de référence (annexe III-1-3 du règlement médical) : <http://medical.ffessm.fr>

Le médecin peut se référer aux fiches conseils de la Commission Médicale et de Prévention FFESSM : <http://medical.ffessm.fr>

CAS PARTICULIERS

- **Obligation de faire appel à un Médecin Fédéral, Spécialisé ou du Sport pour :**
=> la pratique du TRIMIX Hypoxique => la COMPÉTITION en APNÉE eau libre
- **Handisub® :** - Baptême (sans licence) < 2 mètres : Obligation d'un CACI par Tout médecin.
- Toute autre pratique : Médecin Fédéral, Spécialisé ou du Sport.
- **Sportif sélectionné en Équipe de France** ou inscrit à titre individuel à une compétition internationale officielle CMAS : Médecin du Sport (liste d'examens imposés).



FFESSM

Fédération française d'études et de sports sous-marins
French Underwater Federation

Siège : 24, Quai de Rive-Neuve - 13284 Marseille Cedex 07
Standard : 04 91 33 99 31 - Fax : 04 91 54 77 43

www.ffessm.fr

► N° Indigo 0 820 000 457
0,15€ TTC/mn

NAGE avec PALMES, NAGE en EAU VIVE, HOCKEY, TIR sur CIBLE APNÉE jusqu'à 6 mètres

- CACI de moins de 1 an à la prise de licence.
- Questionnaire de santé les 2 saisons suivantes.

DISPOSITIF 3 ANS

TOUS PRATIQUANTS

CACI par tout médecin

Le médecin peut se référer aux fiches conseils de la Commission Médicale et de Prévention FFESSM : <http://medical.ffessm.fr>

CAS PARTICULIERS

- **Sportif sélectionné en Équipe de France** ou inscrit à titre individuel à une compétition internationale officielle CMAS : Médecin du Sport (liste d'examens imposés).
- **Sportif inscrit sur les listes ministérielles de haut niveau ou en Pôle :** Médecin du Sport (liste d'examens imposés).

Rappel

SANS LICENCE ni CACI : Baptêmes, Pass rando, PE12, Pack découverte, 1^{ère} étoile de mer, Pass apnéiste, Pass plongeur libre.

LICENCE SANS CACI : La délivrance d'une licence n'ouvrant pas droit à la pratique sportive (Ex. : dirigeant associatif, accompagnateur...) n'est pas subordonnée à la présentation d'un certificat médical.

TARIFS SAISON 2026/2027

Valable à partir du 1^{er} septembre 2026

LICENCE "ADULTE" (à partir de 16 ans au jour de la prise de licence) ⁽¹⁾	50,00 €
Sur cette somme, une ristourne du montant suivant est attribuée à chaque Comité Interrégional ou régional et ventilée comme suit :	
Comité interrégional ou régional	13,00 €
Comité départemental	3,50 €
LICENCE "JEUNE" (de 12 ans à moins de 16 ans au jour de la prise de licence) ⁽¹⁾	31,50 €
Sur cette somme, une ristourne du montant suivant est attribuée à chaque Comité Interrégional ou régional et ventilée comme suit :	
Comité interrégional ou régional	6,93 €
Comité départemental	3,46 €
LICENCE "ENFANT" (Moins de 12 ans au jour de la prise de licence) ⁽¹⁾	14,50 €
Sur cette somme, une ristourne du montant suivant est attribuée à chaque Comité Interrégional ou régional et ventilée comme suit :	
Comité interrégional ou régional	3,19 €
Comité départemental	1,59 €
LICENCE "AIDANT/ACCOMPAGNANT non pratiquant d'activités subaquatiques" ⁽¹⁾	21,00 €
Sur cette somme, une ristourne du montant suivant est attribuée à chaque Comité Interrégional ou régional et ventilée comme suit :	
Comité interrégional ou régional	3,78 €
Comité départemental	1,68 €
La licence compétition n'a pas été mise en place encore pour la saison 2026/2027	
LICENCE PASSAGER ⁽¹⁾	51,00 €
ABONNEMENTS À SUBAQUA	
PAPIER :	
Abonnement LICENCIÉS – 12 mois/6 numéros	35,00 €
Abonnement LICENCIÉS – 24 mois/12 numéros	65,00 €
Abonnement NON LICENCIÉS – 12 mois/6 numéros (France-DOM COM-Etranger)	45,00 €
Abonnement NON LICENCIÉS – 24 mois/12 numéros (France-DOM COM-Etranger)	75,00 €
NUMÉRIQUE :	
Abonnement LICENCIÉS – 12 mois/6 numéros	20,00 €
Abonnement NON LICENCIÉS – 12 mois/6 numéros	30,00 €
PAPIER + NUMÉRIQUE :	
Abonnement LICENCIÉS – 12 mois/6 numéros	40,00 €
Abonnement LICENCIÉS – 24 mois/12 numéros	70,00 €
Abonnement NON LICENCIÉS – 12 mois/6 numéros (France-DOM COM-Etranger)	50,00 €
Abonnement NON LICENCIÉS – 24 mois/12 numéros (France-DOM COM-Etranger)	80,00 €
ASSURANCES INDIVIDUELLES ACCIDENT POUR LES PRATIQUANTS, MONITEURS, JUGES, ARBITRES ET ENTRAÎNEURS EXERÇANT À TITRE BÉNÉVOLE	
Loisir 1	25,00 €
Loisir 2	30,00 €
Loisir 3	51,00 €
Piscine	14,50 €
GARANTIE LOISIR TOP : GARANTIES DE BASE CI-DESSUS (LOISIR) + ASSURANCE VOYAGE PLONGÉE DANS LE MONDE ENTIER (ANNULATION, INTERRUPTION, ASSURANCE BAGAGES VOYAGE PLONGÉE)	
Loisir 1 Top	48,00 €
Loisir 2 Top	59,50 €
Loisir 3 Top	99,00 €
ASSURANCES INDIVIDUELLES ACCIDENT POUR LES MONITEURS LICENCIÉS À LA FFESSM, EXERÇANT À TITRE RÉMUNÉRÉ	
Pro basic	53,00 €
Pro 1	142,00 €
Pro 2	285,00 €
Pro 3	356,00 €
GARANTIES PRO TOP : GARANTIES DE BASE CI-DESSUS (MONITEURS) + ASSURANCE VOYAGE PLONGÉE DANS LE MONDE ENTIER (ANNULATION, INTERRUPTION, ASSURANCE BAGAGES VOYAGE PLONGÉE)	
Pro basic Top	76,00 €
Pro 1 Top	201,00 €
Pro 2 Top	346,00 €
Pro 3 Top	493,00 €
GARANTIE VOYAGE : GARANTIE ANNULATION/INTERRUPTION/BAGAGES POUR UN SEJOUR PLONGEE DE MOINS DE 21 JOURS CONSECUTIFS DANS LE MONDE ENTIER	
Pack Voyage	14,00 €
DROIT ANNUEL D'AFFILIATION 2026/2027 POUR LES CLUBS et rattachement Club France National	70,00 €
DROIT ANNUEL D'AGREMENT 2026/2027 POUR LES SCA, SCIA ET rattachement CLUB France International	84,00 €

CREATION TOUTES CARTES FORMAT CARTE DE CRÉDIT	
Brevets de plongeurs et de moniteurs	16,00 €
Brevets de spécialité Ffessm et Ffessm/Cmas	
Ristourne au Comité Interrégional ou Régional	1,00 €
Ristourne au Comité Départemental	0,50 €
REEDITION D'UNE CARTE LICENCE/BREVET – MUTATION LICENCE (changement de club en cours de saison)	20,00 €
CREATION / REEDITION BREVET CONVENTIONNÉ (fédération associée)	20,00 €
ATP :	
Pass Découverte ⁽²⁾	4,00 €
Pass Plongée	18,50 €
Open Pass	4,00 €
Pass Pratiquant spécialité	8,00 €
PE12	7,00 €
Crevette – Apnée Jeunes N1	3,00 €
Pass Apnéiste / Pass Plongeur Libre	12,00 €
Pass'Collectif Jeunes avec assurance Responsabilité Civile / jour tarif pour tout le groupe	10,50 €
Pass'Collectif Jeunes avec assurance Responsabilité Civile pour 5 jours consécutifs tarif pour tout le groupe	42,00 €
Pass'Collectif Jeunes avec assurance individuelle accident / jour tarif pour tout le groupe	31,50 €
Pass'Collectif Jeunes avec assurance individuelle accident pour 5 jours consécutifs tarif pour tout le groupe	126,00 €

(1) Le changement de catégorie n'intervient pas en cours d'année mais au renouvellement de licence la saison suivante. Tous les licenciés de la FFESSM bénéficient du contrat d'assurance en responsabilité civile et en assistance juridique contracté par la FFESSM, dans le monde entier quel que soit le lieu de pratique - (2) Les titulaires d'un Pass Découverte bénéficient des mêmes garanties dans le cadre de la pratique de ces activités au sein de nos clubs et SCA.

Dépt	ville	Nom	Prenom	N° Fédéral	adresse2	codepostal	Médecin hyperbare	Médecin du Sport	Autre spécialité	Visite médicale plongée	Médecine générale
09	LAVELANET	CROESI	ALAIN	08.09.04	49 AVENUE LEON BLUM	09300	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
11	CARCASSONNE	BEAUJOUAN	ALAIN	08.11.14	79 RUE BARBACANE	11000	Non	Non	Non	Oui	Non
11	NARBONNE	LE GAL	FRANCK	08.11.12	31 QUAI VICTOR HUGO	11100	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
12	DECAZEVILLE	LANDIE	FRANCIS	08.12.19	PLACE WILSON	12300	Oui	Non	Non	Oui	Oui
12	RODEZ	SIRVEN	ALAIN	08.12.24	15 RUE DOMINIQUE TURCQ	12000	Non	Non	Oui	Oui	Non
12	RODEZ	MAYOUX	GERARD	08.12.21	103 Rue du Docteur Théodore Mathieu	12027	Non	Non	Oui	Oui	Non
12	MILLAU	OPSOMMER	Jean Philippe	08.12.23	265 Boulevard Achille Souques	12101	non	non	oui	oui	non
12	Saint Georges De Luzencon	COMBES	SEBASTIEN	08.12.25	3 avenue Bernard Pottier	12100	non	non	oui	Oui	non
30	ALES	COHEN	MAURICE	08.30.47	4 BIS BOULEVARD GAMBETTA	30100	Non	Non	Oui	Oui	Non
30	LES ANGLAS	ROQUES	JACQUES		5 AVENUE DE VERDUN	30133	Non	Non	Non	Oui	Non
30	NIMES	VITOU	HELENE	08.30.39	17 RUE REINACH	30000	Non	Non	Non	Oui	Oui
30	NIMES	ZERBIB POPIOLEK	Karen	08.30.48	9 Rue des marronniers	30000	Non	Non	Non	OUI	OUI
31	AUCAMVILLE	PHAM VAN	ANAÏS	08.31.99	85 Route de Fronton	31140	Non	OUI	OUI	OUI	OUI
31	LABEGE	GUILLE	JACQUES	08.31.90	80 RUE CURIE	31670	Non	Oui	Non	Oui	Non
31	MONTRABE	ALBAGNAC	PIERRE	08.31.91	2 CHEMIN DES VIGNES	31850	Non	Non	Non	Oui	Non
31	MURET	CALVET	HENRI	08.31.18	14 AVENUE DE TOULOUSE	31600	Non	Non	Oui	Oui	Non
31	REVEL	ELEFTERION	PHILIPPE		36 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	31250				Oui	
31	SAINT ORENS DE GAMEVILLE	BOURGEOIS	ODILE	08.31.95	6 RUE DE SOYE	31650	Non	Non	Non	oui	Oui
31	SAINT ORENS DE GAMEVILLE	FAVAREL	JEAN		1 PLACE DE LA POSTE	31650				Oui	
31	TOULOUSE	BOUFERTAS	ASMAA	08.31.100	3 AVENUE REMY SANS	31300	Non	Non	OUI	OUI	NON
31	TOULOUSE	DURRIEU	JEAN-PHILIPPE		387 ROUTE DE SAINT SIMON	31100				Oui	
31	TOULOUSE	ESQUIROL	YOLANDE	08.31.35	1 Place DU DOCTEUR BAYLAC	31059	Oui	Oui	Oui	Oui	NON
31	TOULOUSE	LACOMME	JEAN YVES	08.31.93	20 ROUTE DE REVEL	31400	Oui	Non	Oui	Oui	Non
31	TOULOUSE	MALDENT	JEAN BAPTISTE	08.31.97	387 ROUTE DE SAINT SIMON	31100	NON	NON	OUI	OUI	NON
31	TOULOUSE	PHAM VAN	JEAN PIERRE	08.31.01	130 BOULEVARD DE SUISSSE	31200	Non	Oui	Oui	Oui	Oui

31	TOULOUSE	RIGAL	PIERRE	08.31.98	10 RUE SAINT LEON	31400	NON	NON	OUI	NON	NON
31	TOULOUSE	ZENNARO	OLIVIER	08.31.96.	105 RUE ACHILLE VIADIEU	31400	Oui	Non	Oui	Oui	Non
31	TOURNEFEUILLE	FENEYROU	JACQUES	08.31.88	4 BOULEVARD VINCENTAURIOL	31170	Non	Non	Non	Oui	Non
34	BALARUC LES BAINS	TRELA	FRANCIS	08.34.32	19 AVENUE PASTEUR	34540	Oui	Non	Oui	Oui	Non
34	BEZIERS	CAMPAGNAC	Jérôme	08.34.55	313 Rue Jacques Balmat	34500	non	non	non	oui	oui
34	CASTELNAU LE LEZ	JAGUENAUD	PIERRE	08.34.52	95 ALLEE DE L'AUBE ROUGE	34170	Non	Oui	Non	Oui	Non
34	FRONTIGNAN	ROUX	CYRIL	08.34.54	9 QUAI VOLTAIRE	34110	Non	Non	Non	Oui	Oui
34	LE CAP D'AGDE	HAUTBOIS	HERVE	08.34.45	14 AVENUE DES ILES D'AMERIQUE	34300	Non	Non	Non	Oui	Oui
34	LUNEL	SOUSTELLE	CHRISTIAN	08.34.49	148 RUE H. RAYNAUD	34400	Non	Non	Non	Oui	Non
34	MONTPELLIER	BENGUIGUI	CLAUDE	08.34.48	115 rue de la Haye	34080	Non	Non	Oui	Oui	Non
34	MONTPELLIER	BRU	MICHEL	08.34.03	548 RUE DE LA ROQUETURIERE	34000	Non	Non	Non	Oui	Oui
34	MONTPELLIER	CALABUIG	CHRISTIAN	08.34.51	36 AVENUE BUISSON BERTRAND	34093	Oui	Non	Oui	Oui	Non
34	MONTPELLIER	AUJARD	RAPHAELLE	08.34.57	SEP URGENCES d'OC 22Bvd Penelope	34960	Non	Non	OUI	OUI	Non
34	CAPESTANG	AMAR	JEAN MICHEL	08.34.50	1 Avenue de l'Occitanie	34310	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
34	PEROLS	HATTERER	ERIC	08.34.56	220 BOULEVARD PENELOPE	34470	Non	Non	Oui	Oui	Non
34	SAUSSAN	FRANCHINI	PHILIPPE	08.34.47	5 RUE DE BELBEZETH	34570	Non	Non	Non	Oui	Non
34	SETE	NERAT DE LESGUISE	MICHELE	08.34.41	6 BIS BOULEVARD JOLIOT CURIE	34200	Non	Oui	Oui	Oui	Non
46	CAHORS	RUDZINSKI	STEPHANE			46000					Oui
46	CAHORS	LANDON	PATRICK	08.46.24	186 RUE DU DOCTEUR SEGALA	46000	Oui	Non	Oui	Oui	Non
47	AGEN	CANEL-ATBIR	Marie Audrey	08.47.01	route de Villeneuve	47000	Oui	Non	Oui	Oui	Non
65	LALOUBERE	GUENEBEAUD	PATRICK	08.65.11	3 RUE DE L'AGRICULTURE	65310	Non	Non	Non	Non	Oui
65	TARBES	DASQUE	FRANCOIS	08.65.04	5 RUE LEON DALLOZ	65000	Non	Non	Non	Oui	Non
65	VIC EN BIGORRE	STRUYE	MICHEL	08.65.03	91 AVENUE PAU	65500	Non	Non	Non	Oui	Oui
66	BOMPAS	MANCZAK	JOEL	08.66.25	12 BIS RUE VICTOR HUGO	66430	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
66	CABESTANY	FRANCIS-SICRE	Noelle	08.66.41	3Avenue de Villeneuve	66330	Non	Non	Oui	Non	NON
66	CABESTANY	ATTCHAR	PAUL	08.66.21	avenue Amboise Croizat	66330	Non	Non	Non	Oui	Non

66	CABESTANY	GUIRY	PHILIPPE	08.66.34	avenue Amboise Croizat	66330	Non	Non	Non	Oui	Non
66	COLLIOURE	EUSTACHE	JEAN MICHEL	08.66.27	7 RUE DE LA REPUBLIQUE	66190	Oui	Oui	Non	Oui	Non
66	PERPIGNAN	BARBERA	JEAN PIERRE	08.66.08		66100	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
66	PERPIGNAN	HANANA	JACQUES	08.46.21	60 rue Mouillard	66028	Non	Non	Oui	Oui	Non
66	PERPIGNAN	HERNANDEZ	MICHEL	08.66.36	3 AVENUE HENRI RIBERE	66000	Non	Non	Oui	Oui	Non
66	PERPIGNAN	SEBI	JEROME	08.66.35	ROUTE DE PRADES	66000	Oui	Non	Oui	Oui	Non
66	PERPIGNAN	TRIBOUT	ANNE	08.66.39	37 RAMBLA DE L'OCCITANIE	66100	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
66	SAINT ESTEVE	RICART PONS	Anne	08.66.42	Clinique la Pinede	66240	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
81	CADALEN	FARGETON	STEPHANE	08,81,41	RUE DES FOSSES	81600	OUI	OUI	NON	Oui	OUI
81	CASTRES	VERGNES	ERIC	08.81.39	53 AVENUE DU SIDOBRE	81100	Non	Non	Non	Oui	Oui
81	ALBI	JAËN	CHRISTIAN		22 BOULEVARD GENERAL SIBILLE	81000			OUI	Non	OUI
81	MAZAMET	REGIS	JEAN LUC	08.81.29	53 RUE HOULES	81200	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
81	SOUAL	ARENES	PHILIPPE	08.11.17	308 ROUTE DE LA CROIX D EN BRU	81580	Non	Non	Non	Oui	Oui
81	SOUAL	PIETRAVALLE	CHRISTOPHE		1 PLACE DES DOUCHES	81580	Non	Non	Non	Oui	Oui
82	MONTAUBAN	ANDRIEU	HERVE	08.82.01	330 Avenue Marcel Unal	82000	Non	Non	Non	Oui	Non

CONTRE-INDICATIONS À LA PLONGÉE EN SCAPHANDRE AUTONOME

La liste ci-dessous propose à titre indicatif et non exhaustif des contre-indications à la pratique de la plongée en scaphandre autonome dans un cadre général (par encadrant non spécifiquement formé à l'accueil d'un public en situation de handicap ou de maladie). Elle doit être envisagée au cas par cas, éventuellement avec un bilan auprès d'un spécialiste, et en tenant compte du niveau technique de pratique en cours ou envisagé.

En cas de litige, la décision finale peut être soumise à la Commission Médicale et de Prévention Régionale, puis en appel à la CMPN.

Le développement des activités physiques et sportives pour tous, notamment pour les personnes en situation de handicap et/ou malades, sont d'intérêt général. Elles sont un facteur important de santé physique, psychique et d'intégration sociale.

Quelle que soit leur situation de handicap, les plongeurs validant en autonomie les aptitudes requises accèdent à une pratique inclusive pouvant impliquer des aménagements raisonnables du cursus standard.

Si les capacités fonctionnelles sont insuffisantes, une pratique sportive adaptée doit être proposée au sein du cursus Handisub®. Le CACI est alors établi par un médecin fédéral, du sport, de plongée ou spécialiste de médecine physique et de réadaptation (sauf pour un baptême effectué dans la zone des 2m où il peut être signé par tout médecin).

L'orientation en pratique inclusive ou adaptée est déterminée par un encadrant Handisub®. Il peut recourir à une éventuelle évaluation de l'autonomie et des capacités fonctionnelles du plongeur en situation.

Les personnes éligibles au sport santé peuvent quant à elles solliciter une prescription d'activité physique adaptée avec un encadrant formé spécifiquement, précisant les objectifs et précautions particulières à respecter. En cas de besoin, le pratiquant peut être orienté vers un médecin fédéral, du sport, ou vers une maison sport-santé.

CONTRE-INDICATIONS À LA PLONGÉE EN SCAPHANDRE AUTONOME

	Contre-indications définitives	Contre-indications temporaires ou à évaluer*
Cardiologie	Insuffisance cardiaque symptomatique Cardiomyopathie obstructive Pathologie avec risque de syncope Tachycardie paroxystique BAV II ou complet non appareillé Maladie de Rendu-Osler	Cardiopathie congénitale* Valvulopathies* Coronaropathie* Péricardite et Myocardites * Traitement par anti arythmique* Traitement par bêta bloquant (voie générale ou voie locale)* Shunt droit-gauche* Hypertension artérielle non contrôlée
Oto-Rhino-Laryngologie	Cophose unilatérale Evidement pétro-mastoidien Ossiculoplastie Trachéostomie Laryngocèle Otospongiose opérée Fracture du rocher Destruction labyrinthique uni ou bilatérale Fistule péri-lymphatique Déficit vestibulaire non compensé	Déficit auditif bilatéral* Chirurgie otologique Polypose naso-sinusienne Difficultés tubo-tympaniques pouvant engendrer un vertige alterno barique Crise vertigineuse ou décours immédiat d'une crise vertigineuse Tout vertige non étiqueté Asymétrie vestibulaire > ou = à 50% (consolidé après 6 mois) Perforation tympanique et aérateurs trans-tympaniques Barotraumatisme ou accident de désaturation de l'oreille interne*
Pneumologie	Insuffisance respiratoire Vascularite pulmonaire Maladie bulleuse	Asthme* Pneumothorax spontané ou traumatique* Pathologie infectieuse Pleurésie Traumatisme thoracique ou pulmonaire Pneumopathie fibrosante*
Ophtalmologie	Pathologie vasculaire de la rétine, de la choroïde ou de la papille, non stabilisée, susceptible de saigner Kératocône au-delà du stade 2 Prothèses oculaires ou implants creux	Affections aiguës du globe ou de ses annexes jusqu'à guérison Photokératectomie réfractive et LASIK : 1 mois Phacoémulsification-trabéculéctomie et chirurgie vitro-rétinienne : 2 mois Greffe de cornée : 8 mois Traitement par betabloquant par voie locale*
Neurologie	Épilepsie Pertes de connaissance itératives Effraction méningée neurochirurgicale, ORL ou traumatique Paralysie cérébrale	Traumatisme crânien grave* Maladie de Parkinson, maladie neurodégénérative* Sclérose en plaques* Accident vasculaire cérébral*
Psychiatrie	Affection psychiatrique sévère Éthylisme chronique	Traitement anti-dépresseur, anxiolytique, neuroleptique ou hypnogène* Alcoolisation aiguë, consommation de cannabis ou autres substances addictives Trouble Déficitaire de l'Attention avec ou sans Hyperactivité* Troubles du comportement alimentaire*
Hématologie	Thrombopénie périphérique, thrombopathie congénitale Phlébites à répétition	Trouble de la crase sanguine découvert lors d'un bilan d'une affection thrombo-embolique Hémophilie* Phlébite non explorée
Gynécologie		Grossesse
Métabolisme	Diabète traité par antidiabétiques oraux hypoglycémiant	Diabète traité par insuline* Diabète traité par biquanides* Dystonie neurovégétative Troubles métaboliques ou endocriniens sévères
Dermatologie	Différentes affections peuvent entraîner des contre-indications temporaires ou définitives, selon leur intensité ou leur retentissement pulmonaire, neurologique ou cardio vasculaire	
Gastro-entérologie		Manchon anti-reflux, chirurgie bariatrique Stomie
Toute prise de médicament ou de substance susceptible de modifier le comportement peut être une cause de contre-indication.		
La survenue d'une maladie de cette liste nécessite un nouvel examen.		
Toutes les pathologies affectées d'un * doivent faire l'objet d'une évaluation et le certificat médical de non contre-indication ne peut être délivré que par un médecin spécifique tel que défini dans le règlement médical.		
La reprise de la plongée après un accident de désaturation, une surpression pulmonaire, un passage en caisson hyperbare ou autre accident de plongée sévère, nécessitera l'avis d'un médecin fédéral ou d'un médecin spécialisé selon le règlement médical.		